



Le 21 juillet 2011

Voici la nouvelle consigne* de soutien d'étiage du Lot domanial envoyées à EDF, ce matin, par l'Entente Lot. Celle-ci est accompagnée d'une consigne modificatrice du dernier bulletin.

** Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 (modifiée en 1995).*

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est actuellement de 6 m³/s. La convention permet une réalimentation du 1er juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité). Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

Constats et commentaires :

Les pluies de ces derniers jours se sont concrétisées par une nette amélioration de la situation hydrologique sur l'ensemble du bassin, même si l'aval en a moins bénéficié.

Le caractère intensif de ces orages laisse présager une chute relativement rapide des débits, mais ils font beaucoup de bien à l'ensemble des usagers de l'eau et aux milieux aquatiques. Les retenues hydroélectriques amont ont également connues une amélioration de leurs niveaux, sans que ce ne soit significatif pour inverser la tendance de ces derniers mois.



21/07/2011

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2011

CONSIGNE EXCEPTIONNELLE MODIFICATRICE

DU DEBIT A ENTRAYGUES

(aval de la confluence Lot-Truyère)

Modifiant le bulletin n° **04**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

à **9** m³/s

(**NEUF** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 22 JUILLET 2011, 8 heures

Cette consigne "débit" est valable
jusqu'au **LUNDI 25 JUILLET** 8 h.
(sauf en cas de Consigne modificatrice)

Christophe ORTH
Chargé du soutien des étiages
c.orth@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt
- U.P. Centre

Fax 04 78 94 54 50
 Fax 04 71 46 82 90
 Fax 05 85 51 11 90
 Fax 05 55 38 78 38

Consigne transmise pour information, par email, à :

- ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
- DREAL MIDI-PYRENEES
- DREAL AQUITAINE
- MISE / DDT 12
- MISE / DDT 46
- MISE / DDT 47
- CONSEIL GENERAL 12
- CONSEIL GENERAL 46
- CONSEIL GENERAL 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
- BATELERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE



21/07/2011

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2011

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES (aval de la confluence Lot-Truyère)

Bulletin n° **05**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

à **9** m³/s

(**NEUF** mètres/cubes par seconde) à compter du :

LUNDI 25 JUILLET 2011, 8 heures

Cette consigne "débit" est valable
jusqu'au **LUNDI 01 AOÛT** 8 h.
(sauf en cas de Consigne modificatrice)

Christophe ORTH
Chargé du soutien des étiages
c.orth@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- | | |
|---------------------------|--------------------|
| ➢ CPO Lyon | Fax 04 78 94 54 50 |
| ➢ G. E. H. Lot-Truyère | Fax 04 71 46 82 90 |
| ➢ Groupement Vallée d'Olt | Fax 05 65 51 11 90 |
| ➢ U.P. Centre | Fax 05 55 38 78 38 |

Consigne transmise pour information, par email, à :

- ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
- DREAL MIDI-PYRENEES
- DREAL AQUITAINE
- MISE / DDT 12
- MISE / DDT 46
- MISE / DDT 47
- CONSEIL GENERAL 12
- CONSEIL GENERAL 46
- CONSEIL GENERAL 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
- BATELERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE